

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-013

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Tarifs ski de fond saison 2021 -2022 pour la Station Nordique du Capcir – Domaine de La Llose

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes exerce la compétence activités nordiques dont ski de fond sur le territoire.

Le Président explique que les conditions d'enneigement de ces dernières années ont fait évoluer l'offre nordique et que les tarifs doivent être adaptés à ces évolutions.

Le Président propose :

- La création d'un « Forfait Départemental Saison Jeune » donnant accès aux deux stations nordiques du département, station nordique Font-Romeu/P2000 (Domaines de La Calme & Les Estagnols) et Station Nordique du Capcir (Domaine La Llose), au tarif de 50€ en promotion et 60€ en plein tarif. Ce forfait existant déjà pour les adultes.
- La suppression des forfaits « Pass Liberté ».
- En cas de réduction du domaine skiable pour cause de manque d'enneigement par exemple, les rabais sur l'ensemble des forfaits ne pourront excéder 30%. Les rabais se feront selon les tranches suivantes : -10%, -20%, -30% (max).
- Tout enfant du territoire disposant du forfait « Neiges Catalanes Alpin » aura la gratuité sur les domaines de ski nordique (sur présentation de la carte).
- L'augmentation du prix du forfait « Glissant 3 heures » qui passe de 9,00€ à 9,40€.

Type de forfaits	Tarifs Pleins	Tarifs Pleins Individuels
Nationaux		
Saison Adulte Nordic France	210	
Promotion avant saison	180	
Saison Enfant Nordic France	75	
Promotion avant saison	65	
Départementaux		
Saison Adulte	120	
Promotion avant saison	105	
Saison Enfant (6-16 ans)	60	
Promotion avant saison	50	
Saison Moniteur	36	
Saison Encadrant/Bénévole - Scolaire/Club (Achat sur la station du club)	36	
Saison Enfant Ski Club Pyrénées Catalanes (6-18 ans)	36	
Hebdo 66	57	
Saison - Station Nordique du Capcir / La Llose		
Adulte	100	
Promotion avant saison	85	
Étudiant (16-25 ans avec justificatif)	80	

Enfant (6-16 ans) Enfant jusqu'au CM2 scolarisé Pyrénées Catalanes (carte multi loisirs) Saison vétéran (+70 ans) Saison vétéran résident Pyrénées Catalanes (+70 ans avec justificatif de résidence)	45 Gratuit 55 Gratuit	
Journée - Station Nordique du Capcir / La Llose Adulte Étudiant (16-25 ans avec justificatif) Enfant (6-16 ans) Enfant (Carte Neiges Catalanes) Vétéran (+70 ans avec justificatif de résidence)	12 7 5 Gratuit Gratuit	
Famille (2 enfants + 2 adultes)	26	Adulte 8 Enfant 5
Tribu (4 adultes)	35	8,75
Duo (2 adultes) Opération promotionnelle	20 19	10 9.50
Groupe (à partir de 12 adultes)		7,50
Glissant 3h	9,40	
Scolaire hors territoire Scolaire Pyrénées Catalanes	3.50 Gratuit	
Happy Day (1 adulte + 1 enfant - Uniquement le mercredi)	8	Adulte 5,50 Enfant 2,50
Professionnel journée (dans le cadre d'une offre packagée sous convention)	Adulte 6,50 Enfant 3,50	
Forfait 50% (Opérations spéciales - partenariat, jeu concours...)	Adulte 6 Enfant 2,50	
Forfait payé sur piste	25	

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider les tarifs présentés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

